

Pages 1

- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- Un constat à ne pas oublier
- Les multiples visages de l'exclusion

Page 2/3

- Que fait l'Union européenne ?
- Une méthode
- Un domaine important : la politique culturelle

Page 4

- Un exemple de lutte contre l'exclusion
- Les multiples visages de la pauvreté et de l'exclusion

■ Édito

2010 : Une année ambitieuse pour l'Europe : La lutte de l'Europe contre la pauvreté et les exclusions fut le programme de l'année. Il est illusoire d'imaginer qu'une année puisse suffire à traiter un problème aussi grave et pérenne dans toutes les sociétés mais si frappant dans nos sociétés européennes où l'argent est souvent roi. La pauvreté frappe aussi à l'intérieur de l'Union et les crises profondes que traversent la Grèce ou l'Irlande en sont les révélateurs ; derrière les chiffres abyssaux des dettes et des aides obtenues, se cachent bien des drames humains liés à la pauvreté et à l'exclusion. L'Union européenne en décidant de consacrer son énergie et ses deniers à une telle lutte a eu le mérite de mettre au premier plan ceux qui sont si souvent exclus dans nos sociétés. L'exclusion se conjugue souvent en paramètres économiques mais l'absence de perspectives culturelles, sociales, familiales est tout aussi excluant et sans doute moins facile à pallier. Recevoir de l'argent ou le donner est relativement aisé - encore faut-il que cet argent soit là - mais avoir accès aux codes de vie ou d'éducation et permettre aux aspirations cachées et tues de se réaliser est souvent bien plus difficile mais essentiel pour le triomphe d'une Europe humaine. Cette année ne doit pas rester une goutte de générosité partagée pour se donner bonne conscience mais doit rappeler sans cesse aux Européens d'aujourd'hui les vrais combats à mener pour tirer l'Europe vers le haut et partager ensemble un véritable destin commun.

Christine Bousquet-Labouérie
Présidente de la Maison de l'Europe de
Tours Centre Val de Loire

2010 : La lutte européenne contre la pauvreté et l'exclusion

L'Union européenne est l'une des régions les plus riches de la planète. Pourtant, 17 % des Européens ont si peu de ressources qu'ils ne peuvent couvrir leurs besoins élémentaires.

■ Un constat à ne pas oublier

Dans l'Union européenne, 79 millions de personnes, soit 16 % de la population et pratiquement 1 enfant sur 5, risquent de **tomber dans la pauvreté**, car disposant d'un revenu inférieur à 60 % du revenu moyen de leur pays.

Environ 19 millions d'enfants vivent dans la pauvreté au sein de l'Union Européenne. Ceux qui grandissent dans des ménages pauvres sont plus enclins à rester pris au piège de la pauvreté et à la transmettre à leur tour à leurs propres enfants.

Les enfants victimes de la pauvreté sont confrontés à de multiples difficultés, notamment du point de vue de la qualité du logement, de la santé, de l'éducation, de la nourriture et de l'habillement.

En outre, 17 % des Européens souffrent de **dénuement matériel**, ce qui signifie que leurs conditions de vie sont gravement affectées par le manque de ressources. La pauvreté est au centre de leur vie quotidienne et les gestes parfois simples - se laver, coucher à l'abri...- deviennent compliqués.

2010 Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Mais la pauvreté n'est-elle vraiment qu'une question de revenu ? Certainement pas !

■ Les multiples visages de l'exclusion : nous pouvons tous être concernés

Tout le monde y compris en Europe est susceptible de tomber dans la pauvreté à un moment ou l'autre de sa vie. Néanmoins, certaines catégories courent des risques plus élevés : les familles avec enfants - en particulier les familles nombreuses ou monoparentales -, les personnes âgées, les personnes handicapées

et les immigrés. Quelle que soit la catégorie de population, les femmes sont en outre davantage affectées par la pauvreté que les hommes.

La pauvreté peut revêtir plusieurs visages et va de pair avec l'exclusion sociale. En plus des problèmes bien connus comme la précarité du logement ou la situation des sans-abri, les personnes en situation précaire ne peuvent faire face aux multiples problèmes quotidiens. L'accès au logement est un droit fondamental : chacun a le droit de vivre en sécurité sous un toit. Pourtant, des milliers d'Européens n'ont pas de domicile à eux. Perdre son emploi, fuir les

■ Le saviez-vous ?



L'Union européenne (UE) a adopté un nouvel instrument financier destiné aux microentreprises. Il permet d'accorder des microfinancements à ceux qui ne peuvent pas obtenir de crédit dans le système bancaire classique

• Pour qui : pour les chômeurs, ou personnes exposées à un risque de perte d'emploi, inactifs, personnes exposées à un risque d'exclusion sociale et personnes vulnérables ;

Pour les microentreprises notamment celles du secteur de l'économie sociale ou celles qui emploient des personnes en situation d'exclusion sociale.

• Comment : Un budget conséquent de 100 millions d'euros pour la période 2010-2013. Il est mis en œuvre en coopération étroite avec la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds européen d'investissement (FEI) et les institutions financières internationales.

■ Une carte pour tous ; la carte européenne



La Commission administrative sur la sécurité sociale des travailleurs migrants (CASSTM) a adopté trois décisions (n° 189, 190 et 191), afin de permettre l'introduction de la carte européenne d'assurance maladie dans les systèmes nationaux de sécurité sociale. Les citoyens séjournant de façon temporaire sur le territoire d'un État membre peuvent ainsi bénéficier de procédures de remboursement simplifiées. L'utilisation de la carte européenne est étendue aux États de l'espace économique européen et à la Suisse.

violences domestiques : on peut se retrouver à la rue pour diverses raisons. Les sans-abri courent le risque de souffrir de maladies mentales, de toxicomanie ou d'alcoolisme. Ils figurent parmi les couches les plus exclues et vulnérables de la société.

Ces groupes vulnérables affichent souvent un taux d'emploi plus faible et un taux d'abandon scolaire plus important. Par ailleurs, ils sont davantage sujets à l'exclusion financière que les autres couches de la société. Aujourd'hui, de nombreux Européens - en particulier les victimes de la pauvreté - n'ont pas accès à certains services financiers tels que les comptes courants ou les comptes de dépôt. Les services d'épargne, de crédit, d'assurance et de paiement leur sont eux aussi difficilement accessibles.

En définitive ce constat difficile à faire et terrible à rappeler montre que l'exclusion se manifeste de diverses façons mais tous les exclus ont des caractéristiques communes. Ils affrontent des difficultés et sont soumis :

- à une santé précaire et un accès limité aux soins ;
- à un accès limité à l'éducation, à la formation et aux loisirs ;
- à l'exclusion financière et au surendettement ;
- à un accès limité aux nouvelles technologies comme Internet.

■ Que fait l'Union européenne face à ce désarroi que la crise européenne ne fait qu'amplifier ? Quelles sont les réponses ?

L'Union européenne souhaite mieux comprendre pourquoi ces groupes sont souvent touchés par la pauvreté et comment mieux les inclure dans la société.

Des objectifs et indicateurs communs sont nécessaires pour bien comprendre et cerner le problème. Les mesures adoptées par l'UE sont aussi variées que les problèmes auxquels ces groupes sont confrontés.

L'objectif est d'améliorer la situation de ces groupes :

- en encourageant l'intégration des immigrants et des minorités ethniques sur le marché du travail ;
- en favorisant l'emploi des personnes handicapées ;
- en adoptant des mesures en faveur de l'égalité de traitement afin de lutter contre les discriminations.

Face aux problèmes liés à la pauvreté, l'UE offre un cadre pour aider les États membres à définir leurs propres priorités et stratégies. Ce cadre tient compte des multiples aspects de la pauvreté et met l'accent sur les points suivants :

- éliminer la pauvreté infantile et la pauvreté des familles ;
- faciliter l'accès au marché du travail, à l'éducation et à la formation ;
- vaincre les discriminations et s'attaquer aux problèmes d'inégalités entre les sexes et entre les générations ;
- combattre l'exclusion financière et le surendettement ;
- combattre la précarité et les

discriminations en matière de logement ;

- promouvoir l'inclusion sociale des groupes vulnérables.

Rude programme !

En 2006, le Conseil européen a fait de l'éradication de la pauvreté infantile une priorité de l'agenda politique de l'UE. Les États membres se sont alors engagés à mettre en place des approches stratégiques sur le long terme pour prévenir et éradiquer la pauvreté infantile. Ces mesures regroupent un large éventail de politiques sociales, culturelles et économiques.

L'UE a contribué à forger un consensus autour des grands défis que constituent :

- l'éradication de la pauvreté des enfants, passant par la suppression de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté ;
- l'inclusion active des catégories les plus vulnérables dans la société et dans le marché du travail ;
- un logement décent pour tous ;
- la lutte contre les discriminations et l'intégration accrue des personnes handicapées, des minorités ethniques, des immigrants et des autres groupes vulnérables ;
- la lutte contre l'exclusion financière et le surendettement.



■ Une méthode

La méthode ouverte de coordination (MOC) a été créée dans le cadre de la politique de l'emploi et du processus de Luxembourg. Elle a été définie comme un instrument de la stratégie de Lisbonne (2000). Depuis 2000, la MOC a permis à l'Union européenne de fournir un cadre pour l'élaboration de stratégies nationales et pour la coordination des politiques dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale entre les pays de l'UE.

La MOC fournit un nouveau cadre de coopération entre les États membres en vue de faire converger les politiques nationales pour réaliser certains objectifs communs. Dans cette méthode intergouvernementale, les États membres sont évalués par d'autres États membres (« peer pressure ») et le rôle de la Commission est limité à de la surveillance. Le Parlement européen et la Cour de justice sont presque complètement écartés du processus de la MOC.

La méthode ouverte de coordination prend place dans des domaines qui relèvent de la compétence des États membres tels que l'emploi, la protection sociale, l'inclusion sociale, l'éducation, la jeunesse et la formation.

Cette action coordonnée au niveau européen se reflète dans les plans d'action nationaux. Elle encourage les pays de l'UE à adopter un regard critique sur leurs politiques, en soulignant les domaines où certains pays obtiennent de bons résultats et en incitant les autres à améliorer les leurs. Elle permet également d'améliorer l'élaboration des politiques en y faisant participer les ONG, les partenaires sociaux, les autorités locales et régionales et ceux qui travaillent avec les plus démunis.



Comment s'en sert-on ?

On commence par l'identification et la définition en commun d'objectifs à remplir (adoptés par le Conseil) ; en même temps elle permet de créer des instruments de mesure définis en commun (statistiques, indicateurs, lignes directrices).

Enfin on utilise la procédure du « benchmarking », c'est-à-dire la comparaison des performances des États membres et l'échange des meilleures pratiques (surveillance effectuée par la Commission).

Quelques pistes de travail de l'Union européenne

- En 2006, le Conseil européen a fait de l'éradication de la pauvreté infantile une priorité de l'agenda politique de l'UE. Les États membres se sont alors engagés à mettre en place des approches stratégiques sur le long terme pour prévenir et éradiquer la pauvreté infantile. Ces mesures regroupent un large éventail de politiques sociales, culturelles et économiques.

- Les efforts pour prévenir et combattre le « sans-abrisme » et l'exclusion du logement sont au centre de la Stratégie européenne de protection sociale et d'inclusion sociale, qui a pour but de coordonner les actions des États membres et d'encourager le partage des meilleures pratiques. Des travaux sont en cours afin

d'établir une définition commune du « sans-abrisme » et de mettre en place des indicateurs. En améliorant la connaissance du sujet et de son contexte, il sera possible de développer de meilleurs outils pour combattre cette précarité et la privation de logement. Ces outils aideront l'UE et les États membres à instaurer des mesures plus efficaces pour aider les sans-abri.

■ Un domaine important ; la politique culturelle

La lutte contre la pauvreté n'est pas le rôle initial de la culture, et il est clair qu'elle ne peut remédier seule aux inégalités. Il faut toutefois reconnaître et utiliser son rôle d'émancipation individuelle et collective, de vecteur de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie des plus marginalisés et d'encouragement aux actions citoyennes. En permettant d'accéder aux références d'une société, elle favorise également l'intégration sociale. Enfin, la culture joue un rôle important dans le développement de capacités (innovation, créativité, esprit d'initiative, etc.) qui apportent une véritable valeur ajoutée sur un marché du travail où les secteurs de l'intelligence et des services prennent une place de plus en plus importante.

■ Un exemple à suivre ?



Une expérience belge : faire appel, dans les administrations publiques, aux médiateurs de terrain en pauvreté, est unique en Europe. Ces médiateurs, qui sont des « experts du vécu » en ce sens qu'ils ont connu la pauvreté, peuvent intervenir comme interprète et intermédiaire entre les personnes pauvres et les administrations. Ils doivent également veiller à favoriser les recommandations de l'administration publique afin d'améliorer l'accessibilité des services aux personnes pauvres et la communication entre ceux-ci et l'administration. De même, la méthode de travail avec les médiateurs de terrain au sein de l'administration peut être promue à l'échelle européenne.

■ Un outil



Le Fonds social européen promeut la formation et l'intégration professionnelle des personnes défavorisées par la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale. L'Union européenne a la possibilité de renforcer les efforts des États membres en leur apportant des conseils et un cadre d'analyse commun qui permet la comparaison et l'évaluation des résultats et des instruments politiques.

Le saviez-vous ?



La convention européenne des droits de l'homme à 60 ans cette année : elle assied notre identité et notre désir commun de vivre ensemble. Son objectif est de « protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en permettant un contrôle judiciaire du respect de ces droits ». C'est la Cour européenne des Droits de l'homme qui est chargée de ce contrôle. Les droits protégés par les convention sont des droits attachés à la seule qualité de la personne humaine.

Anecdote européenne !



Pourquoi le maillot de l'Italie est-il bleu alors que son drapeau national est rouge, vert et blanc ? Curieux non ? Avant 1911, l'équipe nationale italienne de football jouait en blanc. En janvier 1911, elle dispute un match contre la Hongrie. Les Italiens portent alors un maillot bleu, en l'honneur de la famille royale issue de la Maison de Savoie, dont la couleur "officielle" est le bleu. Depuis cette date, elle joue en bleu. D'où son surnom de "Squadra Azzurra". Cela a inspiré les autres sports puisque toutes les équipes nationales d'Italie (rugby, basket...) portent un maillot bleu.

Un exemple de lutte contre l'exclusion culturelle : le Kulturpass au Luxembourg

La première initiative concrète fut la mise en place du Kulturpass. Lancé en janvier 2010, ce passeport culturel donne accès gratuitement aux musées partenaires du projet, respectivement aux spectacles et manifestations des opérateurs culturels partenaires au prix de 1,50 € dans la limite des places mises à disposition.

Bénéficiaires et démarches

Toute personne résidant au Luxembourg qui répond aux critères d'attribution de l'Allocation de Vie Chère versée par l'Etat et fixée annuellement par le Conseil de Gouvernement.

Les demandeurs de protection internationale en attente d'une décision et les déboutés bénéficiant d'un statut de tolérance.

Valable un an, le Kulturpass existe en deux versions. Individuel et nominatif, il peut également être associatif. Sous réserve d'acceptation, il est alors réservé aux associations partenaires de cultur'all dont l'objet est la lutte contre l'exclusion sociale.

Le Kulturpass est délivré à la demande et gratuitement : soit par le biais d'un formulaire envoyé par le Fonds National de Solidarité aux bénéficiaires de l'Allocation de Vie Chère, soit sur base d'un formulaire accordé par un partenaire social du projet.

Un autre exemple anglais celui-là, dans le Cambridgeshire : une formation de danse est

ouverte pour tous et à des jeunes délinquants. La formation est gratuite, régulière et d'un haut niveau. Le taux de récidive chez ces jeunes est passé de 84% (pour des jeunes en centre de détention traditionnel) à 7% (pour les jeunes bénéficiant du programme culturel).

Ces deux derniers exemples montrent que l'Europe a réussi à améliorer l'accès à la culture de populations défavorisées et en situation pour certaines de grande précarité et de grande faiblesse. Elle a aussi réussi à développer la participation culturelle de ces populations : de dépendants ils

sont devenus acteurs de leur vie et de leur émancipation.

Pour continuer à lire

Pour en finir avec la pauvreté :
- *Mesures, mécanismes et politiques, Regards croisés sur l'économie, La Découverte*, 21/10/2008, 1^{ère} édition, 234 pages

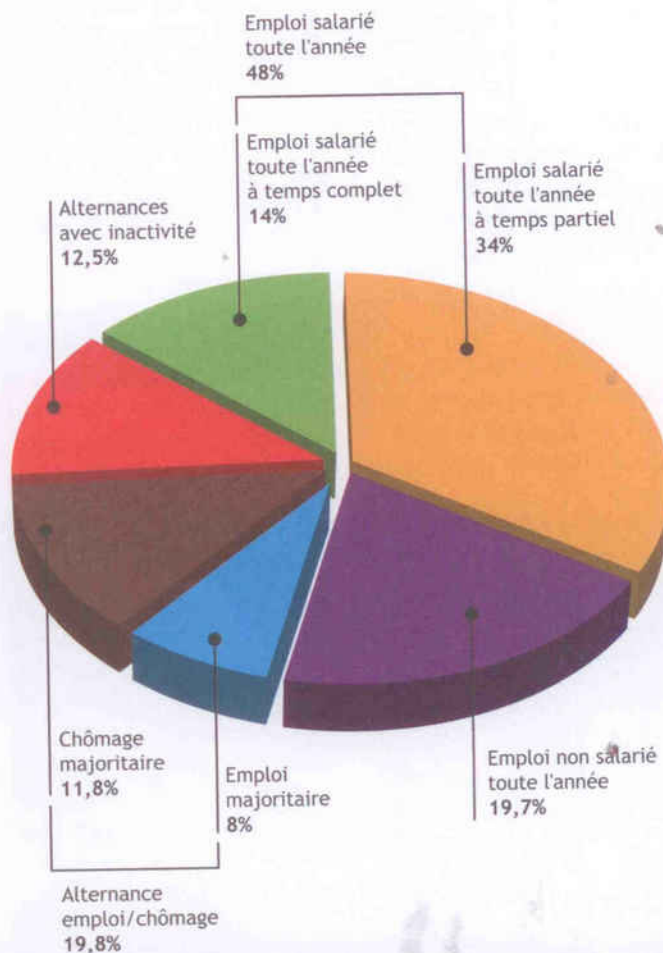
- *Sauver une vie : Agir maintenant pour éradiquer la pauvreté*, Peter Singer, ed Michel Lafon, 23/04/2009, 1^{ère} édition, 238 pages

- *La grande exclusion. L'urgence sociale, symptôme et thérapeutique*, Xavier Emmanuelli, Bayard, octobre 2009

Les multiples visages de la pauvreté et de l'exclusion

Situation des travailleurs pauvres en 2006

Source : Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale



Le journal de la Maison de l'Europe de Tours

97 bis bd Thiers - 37000 Tours
Tél./Fax 02 47 20 05 55
e-mail : maisoneuropetours@gmail.com
www.maisoneuropetours.fr

Directeur de la publication : Christine Bousquet-Labouërie
Rédaction : Jean-Pierre Arnould, Christine Bousquet-Labouërie
Conception/Réalisation : OTC - 59, avenue de la République
37540 Saint-Cyr-sur-Loire - 02 47 51 83 00 - www.otc.fr
Impression : Imprim'Express
Crédit photos : OTC - MDE